

Séance du 23 mars 2017**Délibération n° 2017-41**

L'an deux mil dix-sept, le 23 du mois de mars à 20 heures 30, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle du conseil communautaire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 14 mars 2017.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Madame Marie-Laure FOURNIER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Monsieur Louis de CAUMONT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Robert LEPEE Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

Objet : Travaux dans les écoles de Coulevre, Saint-Bonnet et Valigny : annulation de la demande de subvention départementale au titre des bâtiments communaux et demandes de subvention au titre du Contrat des Territoires et du Département de l'Allier

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2015 approuvant l'Agenda d'accessibilité programmée des écoles de la communauté de communes pour une durée de 3 ans,

VU la délibération du conseil communautaire n°2016-01 du 4 février 2016 approuvant le plan de financement prévisionnel des travaux dans les écoles de Coulevre, Saint-Bonnet et Valigny,

VU la décision du 25 avril 2016 de la Commission permanente du Conseil départemental portant accord de principe sur le financement du projet par une subvention de 90 000 €,

VU la délibération n°2017-02 du 7 février 2017 du conseil communautaire qui comporte une erreur dans le plan de financement,

VU l'estimation remise par le maître d'œuvre au stade de l'avant-projet,

CONSIDERANT le retard pris dans le lancement des travaux et l'incapacité de la communauté de communes à transmettre les marchés notifiés au Département avant le 1^{er} mars 2017,
 CONSIDERANT que deux des quatre actions inscrites au Contrat des Territoires et du Département de l'Allier, « travaux dans les écoles » et « équipement numérique des écoles », pour un montant de subvention respectif de 75 000 € et 19 800 € n'ont pas été engagées, et que par conséquent 94 800 € de subvention restent à allouer,
 CONSIDERANT l'intérêt de solder le Contrat des Territoires et du Département de l'Allier,

DECIDE :

Article 1 : de retirer la délibération n°2017-02 ;

Article 2 : d'annuler la demande d'aide au titre des bâtiments communaux 2016 pour laquelle la Commission permanente du Conseil départemental avait donné un accord de principe ;

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel corrigé des travaux dans les écoles de Couleuvre, Saint-Bonnet et Valigny tel qu'il figure ci-dessous ;

DEPENSES en € HT		RECETTES EN €	
Accessibilité	143 500	Etat	160 560
Restructuration maternelle Saint-Bonnet	93 000	Région	97 440
Gros entretien	171 500	Département	94 800
Maîtrise d'œuvre – divers et imprévus	33 000	Autofinancement	88 200
TOTAL	441 000	TOTAL	441 000

Article 4 : de solliciter un avenant au Contrat des Territoires et du Département de l'Allier tel qu'il figure dans le tableau ci-dessous :

CONTRAT				AVENANT			
Opération	cout HT	part CD03	%	Opération	cout HT	part CD03	%
Aménagement d'une plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds	546 831,00	164 049,30	30	Aménagement d'une plate-forme de stockage et d'arrosage des bois ronds	546 831,00	164 049,30	30
Sécurisation du site des forges	141 522,33	42 456,70	30	Sécurisation du site des forges	141 522,33	42 456,70	30
Travaux dans les écoles	250 000,00	75 000,00	30	Travaux dans les écoles Couleuvre, Saint-Bonnet, Valigny	441 331,00	94 800,00	22
Equipeement numérique des écoles	99 000,00	19 800,00	20				
TOTAL	1 037 353,33	301 306,00		TOTAL	1 129 684,33	301 306,00	

Fait et délibéré le 23 mars 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
 La Présidente


 Corinne COUPAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2017

Reçu en préfecture le 27/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 003-240300558-20170323-D201741-DE

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.